Rapport du Président

Commission permanente
lundi 30 juin 2025
N° CP-2025-5-1-3
N° applicatif 12669

1 ère **Commission**
Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants

Direction
Direction de l'innovation et de la transformation publiques

OKOTE, POURSUITE DE L'OUTIL DE MECENAT ET DE COOPERATIONS TERRITORIALES

Résumé : Le présent rapport a pour objet de présenter l'évaluation du dispositif OKOTE déployé depuis 2021 à l'échelle alsacienne et de proposer les modalités de sa poursuite. L'ambition de ce dispositif est de promouvoir des co-financements innovants et de soutenir des projets en territoires, décidés en Commissions territoriales.

Il est ainsi proposé à la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace d'attribuer une subvention à France Active Alsace, en charge de la gestion de la plateforme numérique et de l'animation du réseau de coopération. De plus, il est proposé d'approuver les termes de la convention partenariale et financière à conclure entre Alsace Active et la Collectivité européenne d'Alsace pour permettre le versement d'une subvention d'investissement (50 000€) et d'une subvention de fonctionnement (84 000€) pour la mise en œuvre de ce dispositif pour l'année 2025.

I. Rappel du contexte

Par délibération n° CP-2021-8-1-4 du 20 septembre 2021, la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace avait adopté l'expérimentation, pour 3 ans, d'un dispositif innovant de partenariat en territoires « OKOTE », intégré au service public alsacien. Ce dispositif permet à la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) de promouvoir le co-financement privé/public/citoyen pour soutenir des projets engagés et innovants à impact social et sociétal fort.

Okoté a permis d'engager de nouvelles coopérations territoriales permettant l'alliance entre les citoyens, des associations, des entreprises et les collectivités locales pour des territoires plus inclusifs.

En effet, cet engagement collectif se traduit notamment à travers une nouvelle logique de co-financement, en activant conjointement les trois sources de financement : habitants, entreprises, collectivités sur le principe de l'effet démultiplicateur de 1€ citoyen = 1€

entreprise = 1€ collectivités. La combinaison des trois sources de financement génèrerait un véritable effet levier sur les montants levés.

Les critères des projets qui peuvent bénéficier du dispositif Okoté sont : ancrage territorial (localisation et impact en Alsace), innovant ou transformateur pour le territoire, engagement (caractère d'intérêt général), nouveauté (projet ou structure en émergence).

Enfin, Okoté fédère plusieurs collectivités (la Communauté d'Agglomération de Haguenau, l'Eurométropole de Strasbourg, Mulhouse alsace Agglomération) ainsi que des réseaux d'entreprises (ADIRA, RESILIAN, le PACTE, Réseau Entreprendre).

Au regard du bilan positif de l'expérimentation 2021 – 2023, la Collectivité européenne d'Alsace a décidé de poursuivre le déploiement de Okoté à l'échelle alsacienne pour l'année 2024 (délibération N° CP-2024-6-1-3 du 5 juillet 2024).

II. Bilan de mise en œuvre septembre 2021 à décembre 2024

- Campagnes de financements participatifs

- **50 structures** ont d'ores et déjà lancé leur campagne de financement participatif
  - ✓ 49 structures ont mené leur campagne avec succès (atteinte d'à minima 75% de l'objectif citoyen pour débloquer les fonds)
  - ✓ 1 seule campagne a été infructueuse (Viaduq67 / escape game sécurité routière)
  - ✓ 31 projets ont bénéficié du soutien financier de la CeA.

- **Mobilisation de 3 229 citoyens et de 170 entreprises** locales (Electricité de Strasbourg, Groupe Schmidt, Cora, Eberhardt, Passion Automobiles, Pierre Lannier, BioCoop, Clikeco, Hager, GRDF…)

- **Collecte d'un montant total de 717 818 €** (toutes contributions cumulées pour les 49 projets), démontrant l'effet levier et l'implication citoyenne que permet OKOTE en Alsace

- **Pour la CeA** les coûts de fonctionnements et le fonds d'abondement ont généré une **dépense de 500 500 € depuis 2021** ; **les associations ont reçu** au terme **717 818 € soit 143% du montant investi, et donc un effet multiplicateur de 1,43.**

- L'ensemble des territoires alsaciens sont couverts, **38 projets présentés en commissions territoriales** pour validation du lancement de la campagne.

- Accompagnement des projets

- **80 structures** de l'économie sociale et solidaire accompagnées (individuellement et collectivement) afin de développer leurs compétences pour leur permettre de:
  - ✓ Conduire leur campagne de financement participatif
  - ✓ Communiquer autour de leur projet
  - ✓ Développer leur culture partenariale avec les acteurs publics et privés
  - ✓ Renforcer leur usage du numérique.

- Repérage et identification des potentiels projets

- **Appel à manifestation d'intérêt permanent** sur la plateforme alsace.okote.fr : **180 porteurs de projets ont postulé**
- Une **information collective mensuelle** animée par France Active Alsace **: 351 participants**
- **6 afterworks en territoires** pour faciliter les coopérations **: 35 projets challengés, 332 participants.**

- Une démarche d'innovation alsacienne reconnue et inspirante

➢ Un dispositif intégré dans l'écosystème alsacien : nombreuses présentations lors d'évènements à la demande de partenaires divers (Ecooparc, pôle mécénat Grand Est, Maison des associations, Alsace mouvement associatif…)

➢ Une plateforme okoté identifiée - en 2023 et 2024 : 221 082 vues – 33 899 visiteurs (une hausse en 1 année de 36%)

➢ Des distinctions qui valorisent le caractère innovant de la démarche :
- La Collectivité européenne d'Alsace a obtenu le Prix Territoria d'argent - Attractivité territoriale, le 15 novembre 2022
- 5 autres récompenses pour France Active Alsace : Le trophée de la responsabilité sociétale des entreprises (Forum du Développement Durable novembre 2022), Le trophée entreprise de l'année (association YAGO décembre 2022), Le prix de l'innovation sociale et sociétale (Trophées des entreprises d'Alsace, DNA, mars 2023), Lauréat du concours « 4S, semeurs d'innovation » (Crédit Mutuel, juin 2023), Lauréat du concours « le numérique, accélérateur d'impact » (fondation Free, novembre 2023).

➢ Un exemple national : le dispositif alsacien est déployé en Lorraine et en Martinique.

III. La plus-value pour la Collectivité européenne d'Alsace

Cette ingénierie amène la Collectivité à partager le financement d'actions avec de nouveaux donateurs (entreprises et citoyens). Si le dispositif OKOTE n'existait pas, la CeA serait seule à être sollicitée pour le financement, selon un modèle classique de demande de subvention.

Par ailleurs, la démarche de recueillir l'adhésion des citoyens vient valider ou non l'opportunité du projet.

Enfin, la démarche Okoté répond à 3 objectifs prioritaires définis par la Collectivité :
- ✓ Une optimisation de la maîtrise budgétaire, par le développement d'une culture de la recette : stratégie de mécénat et de co-financements
- ✓ La territorialisation avec le renforcement de l'association des commissions territoriales, des partenaires et des usagers
- ✓ L'engagement d'une dépense qui a du sens pour les habitants car elle apporte un service en territoire, qui n'existait pas auparavant.

Il vous est proposé de prendre acte du bilan positif du déploiement de la démarche Okoté sur l'ensemble du territoire alsacien, portée par l'association Alsace Active et de la plus-value que cette démarche apporte à la Collectivité européenne d'Alsace en terme de co-partage du financement d'actions avec de nouveaux donateurs (entreprises et citoyens).

IV. Les modalités de poursuite de la démarche Okoté en Alsace

S'appuyant sur les quatre années de déploiement de la démarche Okoté, conduite à l'échelle alsacienne, il vous est proposé de poursuivre l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace dans cette dynamique de coopération pour la création de solutions et services nouveaux en territoires.

Il vous est ainsi proposé de renouveler le partenariat établi entre la Collectivité européenne d'Alsace et France Active Alsace, dans le cadre d'une nouvelle convention pour 2025, jointe en annexe au présent rapport, qui fixe les modalités de ce partenariat, qui formalise les engagements des parties.

Deux instances permettront d'assurer le suivi de la démarche Okoté :
- Le comité d'engagement, piloté par la Vice-Présidente de la collectivité européenne d'Alsace au service public alsacien, à la transformation de l'action publique en lien avec les habitants, assurera le suivi de la démarche Okoté à l'échelle alsacienne ;
- Les commissions territoriales de la CeA émettront un avis sur les projets à soutenir par la CeA.

V. Un budget partenarial

Au-delà de la démarche de « mécénat », Okoté mobilise et fédère plusieurs acteurs qui s'impliquent également dans son financement : l'Eurométropole de Strasbourg, l'Agglomération de Mulhouse, la Communauté d'agglomération de Haguenau. De plus, Okoté bénéficie d'un soutien du Fonds de Solidarité Européen (FSE).

S'agissant de la CeA, il vous est proposé un co-financement au titre de l'année 2025 d'un montant total de 134 000 €, soit une baisse de 32% par rapport à 2024.

Ce montant se répartira de la façon suivante : d'une part, une subvention de fonctionnement annuelle d'un montant de 84 000 € et d'autre part, une subvention d'investissement annuelle de 50 000 €.

La Commission du service public alsacien et de la transformation de l'action publique réunie le 12 juin 2025 a émis un avis favorable à cette proposition.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- De prendre acte du bilan positif du déploiement 2021-2024 de la démarche Okoté sur l'ensemble du territoire alsacien, portée par l'association France Active Alsace et de la plus-value que cette démarche apporte à la Collectivité européenne d'Alsace en terme de co-partage du financement d'actions avec de nouveaux donateurs (entreprises et citoyens) ;

- D'approuver la poursuite de la participation active de la Collectivité européenne d'Alsace pour l'année 2025 à la démarche Okoté sur territoire alsacien, sous la conduite de l'Association France Active Alsace ;

- D'approuver les termes de la convention partenariale et financière correspondante, jointe en annexe au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Association France Active Alsace pour la mise en œuvre de la démarche Okoté et de m'autoriser à la signer ;

- De décider que Madame Isabelle Dollinger, Vice-Présidente de la Collectivité européenne d'Alsace en charge du service public alsacien et de la transformation de l'action publique, assure le suivi de la démarche Okoté à l'échelle alsacienne et de décider de la charger de piloter le comité d'engagement ;

- D'attribuer, dans ce cadre et pour l'année 2025, à France Active Alsace des aides financières d'un montant total de 134 000 € selon la répartition suivante :
  - une subvention de fonctionnement d'un montant de 84 000 € destinée à lui permettre d'assurer la gestion, l'animation et l'accompagnement des porteurs de projets
  - et une subvention d'investissement d'un montant de 50 000 € affectée au fonds d'abondement des projets au titre de la démarche Okoté. France Active Alsace est autorisée, en application du dernier alinéa de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, à reverser en cascade aux porteurs de projet cette subvention d'investissement ;

- De déroger exceptionnellement au règlement budgétaire et financier de la Collectivité en prévoyant le versement d'une avance de 70% de la subvention d'investissement.

Les modalités de versement de ces subventions sont définies dans le projet de convention partenariale et financière précitée.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	*Opération*	*Enveloppe*	*Tranche*	*Natures analytiques*	*Montant*
P245	*O002*	*P245E01*	*T03*	*(3782)-65-65748-67*	*84 000 €*
P245	*O002*	*P245E02*	*T04*	*(3783)-204-20421-67*	*50 000 €*
TOTAL					*134 000 €*

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé électroniquement par :
Frédéric BIERRY
Date de signature : 20/06/2025
Qualité : Président de la Collectivité européenne d'Alsace